

# BULLETIN D'INSCRIPTION DU RAID VTT DES MONTS D'ARDÈCHE

À retourner avant le 16 juin

À l'Office de Tourisme Ardèche Hautes Vallées : 4B Rue St-Joseph, 07160 Le Cheylard

Nom\* \_\_\_\_\_ Prénom\* \_\_\_\_\_ Sexe\* \_\_\_\_\_ Date de naissance\* \_\_/\_\_/\_\_\_\_\_

Catégorie\*

- Cadet (15-16 ans)  Junior (17-18 ans)  Espoir (19-22 ans)  Elite (23-29 ans)  
 Master 1 (30-39 ans)  Master 2 (40-49 ans)  Master 3 (50-54ans)  Master 4 (55 ans et +)  
 Féminine  VTT Tandem  
 Equipe hommes  Equipe femmes  Equipe mixte

Adresse\* \_\_\_\_\_

Code postal\* \_\_\_\_\_ Ville\* \_\_\_\_\_ Pays\* \_\_\_\_\_

E-mail\* \_\_\_\_\_

Téléphone\* \_\_\_\_\_ Portable\* \_\_\_\_\_

Club \_\_\_\_\_

- Licence avec mention « VTT en compétition » (copie OBLIGATOIRE)  
 Non licencié (certificat médical OBLIGATOIRE « d'aptitude à la pratique du VTT en compétition » de moins d'un an à la date de l'épreuve)

## CHOIX DE LA FORMULE\* :

- 3 jours : vendredi, samedi et dimanche (repas de midi du samedi et dimanche inclus) : 109 €  
 Individuel  Equipe de 3
- 2 jours  
 Samedi et dimanche (repas de midi du samedi et dimanche inclus) : 99 €
- 1 jour  
 Samedi (repas de midi inclus) : 69 €

L'inscription comprend les ravitaillements et le(s) repas.

Chèque à établir à l'ordre de « Val'Eyrieux Tourisme ».

## OPTION COURSE PAR ÉQUIPE : DE 3 COUREURS (SUR 3 JOURS UNIQUEMENT)

Nom de l'équipe\* : \_\_\_\_\_

Nom et prénom du coéquipier 1\* : \_\_\_\_\_

Nom et prénom du coéquipier 2\* : \_\_\_\_\_

Envoi des 3 inscriptions en même temps obligatoire.

## JE M'ENGAGE À :

- Accepter l'intégralité du règlement de l'épreuve ci-contre et en accepter les conditions ;  
 Fournir le bulletin d'inscription dûment complété, accompagné du règlement ;  
 Envoyer une copie de ma licence avec mention « VTT en compétition » ;  
OU envoyer un certificat médical de moins d'un an avec la mention « apte à la pratique du VTT en compétition »  
 Fournir une autorisation parentale pour les - de 18 ans ;

Date\* :

Signature\* :

Inscriptions et renseignements sur :  
[www.raidvtt-ardeche.com](http://www.raidvtt-ardeche.com)

\*Champs obligatoires



# LE RÈGLEMENT DU RAID VTT DES MONTS D'ARDÈCHE

**1** Le Raid VTT des Monts d'Ardèche est une épreuve de vélo tout terrain ouverte aux licenciés pratiquant le VTT en compétition (ex : FFC, UFOLEP) avec mention VTT en compétition sur la licence (ou compétitive risque 5 pour UFOLEP) et aux non-licenciés ayant un certificat médical de moins d'un an à la date de l'épreuve et précisant obligatoirement la mention « Apte à la pratique du VTT en compétition ».

**2** Ce raid s'organise sur 4 étapes en 3 journées, sous forme de course individuelle et/ou par équipe (composée de 3 coureurs). La course en équipe se réalise sur 3 jours obligatoirement.

**3** 10 catégories sont ouvertes : Cadet (15/16 ans), Junior (17/18 ans), Espoir (19/22 ans), Elite (23/29 ans), Master 1 (30/39 ans), Master 2 (40/49 ans), Master 3 (50/54 ans), Master 4 (55 ans et +), Féminine (15 ans et +) et VTT tandem. Les VTT électriques ne sont pas autorisés sur cette version chronométrée.

**4** Les coureurs ont l'obligation de porter durant toute l'épreuve une plaque numérotée fixée à l'avant du vélo. Les plaques sont fournies par l'organisation. Toute transformation d'une pièce officielle est interdite.

**5** Les vélos doivent répondre aux normes réglementaires en vigueur. Pendant le raid, tous les coureurs peuvent se rendre de petits services tels que prêt ou échange de nourriture, boisson, clés, chambres à air et accessoires. Un service de ravitaillement est mis en place par l'organisation sur l'ensemble du parcours.

**6** L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de vol ou de bris de matériel pouvant survenir avant, pendant et après les épreuves. Le port du casque dûment homologué est obligatoire et doit être attaché sur l'intégralité des épreuves.

**7** Classement journée : 1<sup>er</sup> homme et 1<sup>ère</sup> femme. Classement 3 jours : 3 premiers hommes, 3 premières femmes, 1<sup>ère</sup> équipe homme, 1<sup>ère</sup> équipe femme, 1<sup>ère</sup> équipe mixte et 1<sup>er</sup> de chaque catégorie (Cadet, Junior, Espoir, Elite, Masters, tandem).

**8** Tout compétiteur abandonnant au cours d'une étape ou étant hors délais fixés aux ravitaillements ne pourra pas figurer au classement final. Il pourra prendre le départ de l'étape suivante. Pour éviter de mettre inutilement en œuvre les services de secours, tous les concurrents, y compris ceux ayant abandonné, doivent obligatoirement passer par l'arrivée. De plus, l'organisateur se réserve le droit d'arrêter à tout moment un concurrent s'il juge que sa sécurité et celle de la course sont compromises. Le compétiteur hors délais ou souhaitant abandonner doit le signaler impérativement à l'organisateur. Il

pourra être rapatrié ou rentrer par l'itinéraire balisé sous la responsabilité de l'organisateur, ou par la route sous sa propre responsabilité.

**9** Tous les participants devront signer la feuille d'émargement avant chaque départ sur le lieu du départ (ou au lieu indiqué par l'organisation) dans un délai compris entre 1 heure et ¼ d'heure avant le départ.

**10** Des postes de secours seront installés pour chacun des 3 jours le long du parcours balisé. En cas d'accident, les concurrents rejoignent le poste de sécurité le plus proche qui avertira le poste central.

**11** L'organisateur se réserve le droit de modifier les dispositions du présent règlement, en fonction de circonstances exceptionnelles ou imprévisibles qui peuvent survenir durant l'épreuve. L'organisateur a compétence pour statuer sur tous les cas non prévus par le présent règlement.

**12** Toute inscription est personnelle, ferme et définitive. Elle ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, notamment sans que cette liste soit limitative, pour une erreur d'inscription ou un empêchement pour raison médicale. En cas de force majeure, hors crise sanitaire, l'organisation se réserve le droit d'annuler tout ou partie de l'épreuve. Dans cette éventualité, les concurrents ne pourront prétendre à aucun remboursement du prix d'engagement.

**13** Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, le participant autorise l'organisateur à utiliser son image pour tous clichés ou toutes vidéos pris sur la course, qui serviront à la promotion et à la publicité de la course sous toutes ses formes (films, vidéos, photos, journaux, internet etc.). Conformément aux nouvelles dispositions relatives au respect de la vie privée, les personnes ne souhaitant pas être prises en photo ou apparaître sur les résultats officiels ou listes d'inscrits doivent informer l'organisateur par écrit.

**14** Les circuits coupent ou empruntent des routes ouvertes à la circulation. L'organisation met tout en œuvre pour faciliter le passage de la course. Mais le Code de la route doit être respecté sur lesdites routes (croisements, priorités, circulation à droite). Les coureurs seront responsables en cas d'accident pour non-respect de celui-ci.

Les concurrents s'engagent à ne pas diffuser les parcours.

**15** Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile. Il est fortement recommandé aux participants de souscrire personnellement un contrat d'assurance « individuelle accident ».

**16** L'inscription au Raid VTT des Monts d'Ardèche implique l'acceptation du présent règlement.

Pour toute inscription, il est obligatoire d'envoyer les pièces demandées à l'Office de Tourisme Ardèche Hautes Vallées :  
4B Rue St-Joseph, 07160 Le Cheylard  
04 75 64 80 97

Inscriptions et renseignements sur :  
[www.raidvtt-ardeche.com](http://www.raidvtt-ardeche.com)

 SUIVEZ TOUTES LES ACTUS !  
@RaidVTTdesMontsArdeche

Pensez au covoiturage :  
[movici.auvergnerrhonealpes.fr](http://movici.auvergnerrhonealpes.fr)  
[ardeche-hautes-vallees.fr/votre-sejour/pratique/comment-venir/](http://ardeche-hautes-vallees.fr/votre-sejour/pratique/comment-venir/)



# BULLETIN D'INSCRIPTION DE LA RANDONNÉE

À retourner avant le 16 juin

Pour toute inscription, il est obligatoire d'envoyer les pièces demandées à  
l'Office de Tourisme Ardèche Hautes Vallées : 4B Rue St-Joseph, 07160 Le Cheylard

Nom\* \_\_\_\_\_ Prénom\* \_\_\_\_\_ Sexe\* \_\_\_\_ Date de naissance\* \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal\* \_\_\_\_\_ Ville\* \_\_\_\_\_

Pays\* \_\_\_\_\_

E-mail\* \_\_\_\_\_

Téléphone\* \_\_\_\_\_ Portable\* \_\_\_\_\_

Club\* \_\_\_\_\_

VTT Musculaire  VTT électrique

Départ matin : 7 h 30 / Départ après-midi : 14 h.

Tarif journée 25 € / **NOUVEAU ! Tarif réduit pour les moins de 18 ans : 10 €**

> Le tarif comprend : 5 ravitaillements, repas de midi et assistance mécanique inclus.

Chèque à établir à l'ordre de « Val'Eyrieux Tourisme ».

**RÉSERVATION OBLIGATOIRE  
LA RANDONNÉE EST LIMITÉE À 300 PERSONNES**

JE M'ENGAGE À\* :

- Accepter l'intégralité du règlement de l'épreuve ci-contre et en accepter les conditions ;
- Fournir le bulletin d'inscription dûment complété, accompagné du règlement ;
- Fournir une autorisation parentale pour les - de 18 ans ;

Date\* :

Signature\* :



Ne pas jeter sur la voie publique

## LE RÈGLEMENT DE LA RANDONNÉE

**1** La randonnée est ouverte à toutes personnes en bonne santé et aptes à la pratique du VTT ou VTT électrique. Les mineurs sont acceptés à partir de 12 ans, accompagnés et sous la responsabilité des parents.

**2** Le départ de la randonnée se fera au Cheylard à 7 h 30 le matin et au Lac de Devesset à 14 h l'après-midi.

**3** L'engagement du participant est fait sous son entière responsabilité. Son état de santé et de forme doit lui permettre de participer à la randonnée. En cas de vol, perte ou accident, la responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée.

**4** Le vélo devra être en bon état de fonctionnement et pourvu du nécessaire de réparation (crevaisin) et d'une pompe au minimum. Le port du casque est obligatoire.

**5** Les participants sont tenus de respecter le code de la route. Toutes les routes ou sentiers empruntés restent ouverts à la circulation. Les vététistes ne doivent pas rouler à plus de deux de front sur la chaussée et sont tenus de se mettre en file simple dès l'approche d'un véhicule.

**6** La randonnée VTT peut être réalisée en tandem ou VAE. Les personnes en VAE doivent prévoir un chargeur pour recharger leur batterie au Lac de Devesset.

**7** Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, le participant autorise l'organisateur à utiliser son image pour tous clichés ou vidéos pris sur la course, qui serviront à la promotion et à la publicité de la course sous toutes ses formes. Conformément aux dispositions relatives au respect de la vie privée, les personnes ne souhaitant pas être prises en photo ou apparaître sur les résultats officiels ou listes d'inscrits doivent informer l'organisateur par écrit. Les concurrents s'engagent à ne pas diffuser les parcours.

**8** Les randonneurs ont l'obligation de porter durant la randonnée la plaque numérotée fixée à l'avant du vélo, fournie par l'organisation.

**9** L'organisateur a souscrit une assurance « responsabilité civile ». Il est recommandé aux participants non licenciés de souscrire personnellement un contrat d'assurance « individuelle accident ». La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des participants avec renonciation à tous recours contre les organisateurs en cas de dommages et séquelles durant et après ces randonnées sportives.

**10** Toute inscription est personnelle, ferme et définitive. Elle ne peut

faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, notamment sans que cette liste soit limitative, pour une erreur d'inscription ou un empêchement pour raison médicale. En cas de force majeure, hors crise sanitaire, l'organisation se réserve le droit d'annuler tout ou partie de l'épreuve. Dans cette éventualité, les concurrents ne pourront prétendre à aucun remboursement du prix d'engagement.

**11** L'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement.

\*Champs obligatoires

